



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

—

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2019, le Conseil a adopté le projet de règlement 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 décembre 2019, à 18h30, à l'édifice Bernardin-Hamann, sise au 24, rue Principale Ouest, Adstock. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le représentant identifiera également les dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 a pour objet :

- d'encadrer la culture, la production, la transformation et l'entreposage du cannabis par :
  - l'ajout de nouveaux usages (industriel et agricole);
  - l'identification des zones et secteurs de zones autorisés à pratiquer lesdits usages;
  - l'ajout de normes et conditions d'aménagement à respecter afin de permettre lesdits usages.
- d'autoriser l'usage résidence de tourisme comme usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée conditionnellement au respect des normes et des aménagements prévus dans le projet de règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 ou sur le site de la Municipalité au [www.adstock.ca](http://www.adstock.ca)

Donné à Adstock, ce 13 novembre 2019.

La directrice générale,

(Signé)

---

Julie Lemelin